

Belligné, le 29 mai 2023

Objet : Conseil municipal du 30 mai 2023

Mesdames et Messieurs les Élus de Loireauxence

Nous vous remercions de prendre le temps de lire cette lettre avant d'engager votre responsabilité pour 60 ans (bail de 30 ans reconductible).

Vous ne pouvez pas voter au prochain conseil municipal pour que Loireauxence devienne **actionnaire** du Parc éolien du Chêne Caudet, tout simplement parce que vous n'avez pas été élus pour ça.

Je vous rappelle les points de votre **programme politique** sur lequel vous avez été élus. Vous vous engagez à :

- "- écouter et dialoguer,
- rendre notre territoire plus attractif, garantir un aménagement équilibré et durable pour tous,
- renforcer le vivre ensemble,
- gérer les ressources financières..."

Il n'est nulle part question de prise de participation citoyenne dans des centrales éoliennes pour financer **un projet privé** avec l'argent de nos impôts !

La multiplication des centrales éoliennes ne rend pas le "territoire plus attractif, ne garantit pas un "aménagement équilibré et durable pour tous" et ne "renforce pas le vivre ensemble". Au contraire, ces installations industrielles détruisent le milieu de vie et bientôt **notre santé !**

Planter des éoliennes pour augmenter les ressources de la commune, est-ce un bon calcul **financier ?**

C'est une diminution de la dotation globale de fonctionnement de la commune par la hausse de son "potentiel financier" et une baisse des taxes foncières des riverains qui demanderont un dégrèvement. En outre, l'IFER (taxe compensant les nuisances environnementales) devra aussi être partagée avec les communes limitrophes impactées.

Pensez-vous que VALOREM soit le meilleur projet pour les habitants de Loireauxence ?

VCNA constate qu'**aucune trace de négociation** n'apparaît dans les dossiers des promoteurs.

Notez que cette délibération inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal s'avère être une **exigence de VALOREM** (cf offre p36) et non pas une préconisation de "l'instance éolien et territoire" ?!

Comment la société VALOREM peut-elle promettre une **enveloppe financière** globale de 514 000€ contre 300 000€ pour le meilleur de ses concurrents ?

Les parts souscrites par la commune dans la société de projet seraient offertes par cette société puis transformées en **subsidés** (274 000€) une fois l'Autorisation d'exploiter délivrée ?

En conclusion, VCNA ne partage pas le choix du promoteur sur la base des "critères" de la commune (délibération 31 mai 2021).

Voter pour, c'est soumettre Loireauxence à

- être pieds et poings liés à VALOREM qui **achète l'avis favorable** (274 000€) de la commune sur un projet **flou** (nombre et emplacement des éoliennes indéfinis) et avant la réalisation de l'étude d'impact,
 - s'exposer à des **risques** en prenant des parts dans une société **privée**,
 - financer **avec nos impôts** une partie des frais contre les recours en justice des habitants dans leur bon droit opposés au projet. Est-ce cela le "vivre ensemble" ?
- et avoir **votre nom** d'élu associé à la prolifération des éoliennes !

S'abstenir, c'est

- laisser le projet franchir un point de **non retour**
- et regretter plus tard cette délibération prise **sous la pression** du promoteur.

Voter **NON**, c'est

- se donner le temps pour **écouter** les habitants et "garantir un aménagement équilibrer et durable pour tous",
- exiger de **vraies garanties** pour les éleveurs et les riverains,
- avoir une **relation équilibrée** avec le promoteur et conserver ainsi à la commune son libre arbitre.

Veillez agréer Mesdames et Messieurs les Élus, l'expression de nos salutations distinguées.



La Présidente
de Vent Contre Nature Auxence